Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212900021-20260305-D2026003AFR-DE

DEPARTEMENT DU FINISTÈRE

ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT D'ARZANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 23/01/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois du mois de janvier, à onze heures, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni en mairie d'Arzano, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilbert RIGOUSSEN, Président.

Etaient présents : Gilbert RIGOUSSEN, Jacques VALÉGANT, Sylvain GLÉONEC, Michel SYLVESTRE, Gwenaël THIERY, Richard VLAAR, Anne BORRY, Jacques CORDROC'H, Stéphane DANIEL, Thomas DAUPHIN, Francis LE GAL, Gisèle GUÉGAN

Excusés : Gwénola LE HEN

Procuration :

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de votants
13	12	12

Secrétaire de séance : Florence RENAUD et Elodie NIGEN
Date de convocation : 11/01/2026 Date d'affichage : 17/02/2026

Objet de la délibération : Autorisation pour le président à réaliser des virements de crédits

Monsieur le Président explique que le passage en M57A offre la possibilité à l'assemblée délibérante d'autoriser le Président à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans certaines limites (7.5% maxi des dépenses réelles de chaque section).

VU la délibération en date du 14 septembre 2023 portant sur le passage à la nomenclature M57,

Le Bureau, après en avoir délibéré :

DECIDE
D'autoriser le président à effectuer des virements de crédits et d'en informer le Bureau,

Vote : 12 voix pour

Pour extrait certifié conforme
Gilbert RIGOUSSEN
Président de l'AFR d'Arzano